

"Celle demande au Conseil Municipal de Royan, en sa prochaine séance, afin que la  
 "garantie communale" prévue par la loi puisse être accordée à l'hôpital de Royan."  
 "L'avis d'avis dit, un accord de principe serait probablement suffisant.  
 "accord qui pourrait être confirmé lorsque les pièces du dossier et les justifications  
 "nécessaires auront été examinées par la Commission des finances."

"Seulby agréer . . . . Le Bureau Lombard."

Le Bureau d'Épargne de Marennes consent à donner un avis favorable à la  
 demande d'emprunt qui lui a été faite.

Le Conseil Municipal.

Après la délibération de la Commission administrative de l'hôpital Staloboff  
 en date du 25 Octobre 1955.

Après le rapport de M<sup>r</sup> Foussat.

décide

- d'accorder la garantie de la Ville en ce qui concerne l'emprunt de 42  
 millions que l'hôpital Staloboff se propose de contracter auprès de la Caisse  
 d'Épargne de Marennes.

Le docteur Bonny approuve par le Conseil en ce que la Caisse  
 de Sécurité Sociale accède ses paiements à l'hôpital, qui sont parfois très longs.

a) Sarraud M. Sarraud, artisan, a écrit les chais des 20 maisons de l'église  
 de la cité St-P. La Commission propose d'attribuer à M. Sarraud à  
 passer un marché limité à 500.000 pour le paiement des travaux.

Dobato M. Dobato estime que la Ville dépense une somme importante sans  
 aucun profit. Les constructions sont nettes et en plusieurs centaines et n'y a pas

app. - 6.10.11 } -

55102

3 Marchés

approuvé le 26.11.1955